



Hugo Sigouin-Plasse, avocat

Chef de service - Réglementation et litiges

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 11 septembre 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts
et la structure tarifaire d'Énergir – Phase 2B**

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013

Chère consœur,

Nous accusons bonne réception de la lettre communiquée hier par la Régie dans le dossier mentionné en titre. Par cette lettre (« Lettre », A-0268), la Régie a déterminé qu'une rencontre préparatoire se tiendrait le 25 septembre 2020, à compter de 13h.

Comme toujours, Énergir donnera suite à cette convocation, mais elle se demande toutefois, sous réserve de ce qui suit, si elle pourra se préparer adéquatement en prévision de ce rendez-vous fixé, à brève échéance, par la Régie.

En effet, plusieurs personnes susceptibles d'être présentes lors de la rencontre préparatoire seront impliquées dans les prochains jours dans d'autres dossiers. Notamment, Énergir doit finaliser ses plaidoiries en prévision des audiences fixées par la Régie, il y a quelques jours, dans le dossier tarifaire 2020-2021 (R-4119-2020), et devant se tenir les 17 et 18 septembre. Également, le dossier R-4008-2017 occupera Énergir au cours des prochains jours considérant les audiences convoquées récemment et devant se tenir du 30 septembre au 2 octobre. Ces dossiers requièrent non seulement que les équipes d'Énergir soient présentes aux audiences, mais ils impliquent également plusieurs jours de préparation en amont.

Dans ce contexte, Énergir tentera de rendre disponible les personnes utiles aux fins de la rencontre préparatoire du 25 septembre. Cependant, compte tenu des délais mis à sa disposition, Énergir soumet respectueusement que des détails supplémentaires seraient utiles afin de mieux comprendre l'objet de la rencontre. En effet, dans sa Lettre, la Régie

indique qu'elle « estime que le dépôt de cet état d'avancement [relatif au dépôt de la nouvelle preuve de la phase 2B] pourrait susciter des questions sur l'échéancier du dossier ». À cet égard, dans la mesure où il est établi que le dépôt de la nouvelle preuve sur la phase 2B aura lieu en octobre (A-0267) et qu'Énergir fournira le 25 septembre, par écrit, des détails sur l'état d'avancement de ses travaux, dont les dates prévues de réalisation des volets 1 et 2, Énergir s'interroge sur les détails additionnels qu'elle pourrait fournir, la même journée, dans le cadre de la rencontre préparatoire.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb